



Modifié suite à une erreur matérielle

PROCES – VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2009

Le 1^{er} octobre 2009, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire le 21 septembre 2009, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, à 20 h 30, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents,

Monsieur le Maire,

Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mme Jeanne BOURDIN, M. Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, Mme Isabelle DAESCHNER, Mme Claire MARTI, M. Thierry CROSNIER, M. Alain BLAVAT, M. Bernard TUPRIE, Mme Juliette PAPAZIAN, M. Jacques FOULON, Mme Sylvie CHEVALIER, M. Robert ORUSCO, M. Joël FRAUD, M. Georges THIMOTEE, Mme Hélène de COMARMOND, M. Hervé WILLAIME, Mme Delphine KECLARD, Mlle Nadhéra BELETRECHE, Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Gilles DAVID.

Etaient excusés, et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Bruno REMOND à M. Alain BLAVAT, M. Samuel BESNARD à Mme Hélène de COMARMOND, Mme Monique AGUDO à M. Jacques FOULON, Mme Najia PATTI à M. Thierry CROSNIER, M. Antoine FREMONT à M. Robert ORUSCO, Mme Cécile REICHARD à Mme Delphine KECLARD, Mlle Ombeline CASEL à Mme Juliette PAPAZIAN, M. Camille VIELHESCAZE à Mlle Nadhéra BELETRECHE, M. Eric CHEROT à Mme Christine ROCHE, Mme Marie-Christine CHARPENTIER à M. Gilles DAVID, M. Gérard GESNEL à Mme Raymonde MAITRE.

La séance est ouverte à 20 h 45.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le procès verbal du conseil du 21 septembre 2009. *Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.*

M. le Maire reprend l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé à chaque conseiller municipal, accompagné de la note explicative de synthèse pour chaque affaire et des pièces jointes, dans le délai de cinq jours francs prescrit par l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Liste des arrêtés du Maire par délégation du conseil municipal.

**I - RESSOURCES INTERNES, CADRE DE VIE,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

01 - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du FAU 2nde part

Le FAU (Fonds d'Aménagement Urbain) institué dans chaque région par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite « SRU » a vocation à aider financièrement les communes éligibles et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie, pour des actions foncières et immobilières en faveur du logement social.

Les ressources de ce fonds sont constituées par les prélèvements opérés sur les recettes fiscales des communes n'ayant pas atteint l'objectif de 20% de logements sociaux.

Le Fonds d'Aménagement Urbain est constitué de deux parts, une opération de logement étant éligible à la première ou à la seconde part du FAU sans possibilité de cumul.

L'aide du FAU, au titre de la seconde part, concerne pour la gestion des fonds les années 2008 et 2009. Le droit à subvention reste ouvert à chaque commune (ou EPCI) au titre de la seconde part, mais celle-ci ne sera mobilisable qu'à hauteur du montant non consommé par les communes et EPCI au titre de la première part. Cette enveloppe résiduelle affectée à la seconde part sera répartie avec une priorité aux communes les moins riches.

La commune de Cachan est susceptible de bénéficier de fonds au titre de la seconde part, en raison de ses interventions en faveur du logement social.

Au titre de l'année 2008, la commune de Cachan a poursuivi son action en faveur du logement social, notamment à travers les actions suivantes :

- subvention à Cachan-Habitat OPH : 228 674 €
- surcharge foncière OPAC PARIS HABITAT, rue des Vignes/rue Dolet : 171 830 €.

Au titre de l'année 2009 :

- subvention à Valophis Habitat en 2009 : 785 000 €
- subvention à Cachan-Habitat OPH : 228 674 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

02 - Marché de la téléphonie : avenant pour le transfert de Neuf Cegetel à SFR

La commune de Cachan a attribué à la société NEUF CEGETEL un marché de téléphonie adopté par délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2005.

Ce marché, attribué dans le cadre d'un groupement de commande animé par le SIPPAREC, porte sur les liaisons téléphoniques suivantes : boucle locale, téléphonie mobile, lignes DATA.

Il arrive à expiration le 31 décembre prochain.

La société NEUF CEGETEL nous a, par courrier du 30 juillet dernier, informé d'une réorganisation interne du groupe SFR par laquelle elle allait faire l'objet d'une fusion-absorption par SFR qui se trouvera ainsi substitué dans l'ensemble de ses droits et obligations contractuelles.

En conséquence l'assemblée, invitée à adopter cet avenant constatant le transfert du marché de téléphonie de NEUF CEGETEL à SFR, a voté à la majorité absolue par 31 voix pour, et 4 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Gérard GESNEL - Union pour Cachan - UMP -.

03 - Créations et suppressions de postes pour réussite à concours et promotion interne

Il est proposé au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal, suite à réussite aux concours et à promotion interne.

Il est proposé de créer et de supprimer les postes suivants suite à réussite à concours d'agent de la collectivité :

- création d'un poste de gardien de police municipale,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe.

Il est proposé de créer et de supprimer les postes suivants suite à promotion interne d'agent de la collectivité :

- création d'un poste d'attaché territorial,
- suppression d'un poste de rédacteur chef,

Ces créations et suppressions de postes prennent effet au 1^{er} octobre 2009.
2 agents sont concernés.

Le coût budgétaire annuel est de 10 000 €, et de 2 500 € pour 2009.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

04 - Rapports annuels d'activité 2008 :

⇒ 1 - SIGEIF, compétence gaz

La commune de CACHAN est adhérente au SIGEIF pour la seule compétence GAZ.

Le Syndicat Intercommunal pour le GAZ et l'ELECTRICITE en Ile-de-France a transmis à la

Ville le compte rendu d'activité, pour l'année 2008.

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la transmission de ce rapport.

04 ⇒ 2 - SIFUREP - rapports d'activité 2008

➤ **2-1 - Crématoriums de Nanterre, d'Arcueil, de Clamart et de Champigny-sur-Marne**

➤ **2-2 - Chambres funéraires de Nanterre et de Montreuil**

➤ **2-3 - Délégué du service extérieur des pompes funèbres**

Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, délégué de la Ville a transmis ses rapports d'activité, pour l'année 2008.

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la transmission de ces rapports.

04 ⇒ 3 - CAVB : rapport d'activité 2008

Au titre de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au Maire de chaque commune adhérente un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

En application de ces dispositions, le Président de la CAVB a adressé à la commune de Cachan le rapport d'activité 2008.

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la transmission de ce rapport.

05 - Travaux de peinture et de revêtements de sol dans divers bâtiments communaux de la Ville : autorisation de signer le marché de travaux avec l'entreprise attributaire

Les services ont lancé une consultation visant à l'attribution d'un marché de travaux de peinture et de revêtement de sols qui sera mobilisé pour les travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments communaux.

Le marché est passé selon une procédure adaptée et à bons de commande suivant les dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification et sera reconductible expressément pour deux périodes d'un an à chaque date anniversaire de sa notification. La durée maximale totale du marché est de trois ans, et son montant maximum est de 250 000 € HT par an.

Il sera mobilisé au fur et à mesure des besoins et après que les réfections de peinture et de sol aient été approuvées et les crédits votés.

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 31 voix pour, et 4 abstentions de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Gérard GESNEL - Union pour Cachan - UMP -.

06 - VALOPHIS HABITAT, OPH Val-de-Marne, pour l'immeuble situé sur l'ilot E, ZAC Desmoulins :

⇒ **1 - Garantie d'emprunts**

⇒ **2 - Surcharge foncière**

VALOPHIS HABITAT,OPH VAL DE MARNE a présenté à la Ville de CACHAN une demande de garantie pour 4 emprunts d'un montant total de 11 290 197 €, correspondant à la construction d'environ 90 logements locatifs sociaux, dans la ZAC Desmoulins (ilot E) à l'angle de la rue Camille Desmoulins et de la Coulée verte.

La garantie d'emprunts de la Ville de Cachan est indispensable à VALOPHIS HABITAT,OPH VAL DE MARNE pour obtenir le financement de ces prêts de 11 290 197 € auprès de la CDC.

La durée des prêts se situe entre 40 et 50 ans, et les taux d'intérêts varient entre 1,05 % et 1,85 % avec un taux de progressivité de 0,50 %.

Compte tenu du montant de la surcharge foncière prévisionnelle, VALOPHIS HABITAT, OPH VAL DE MARNE demande à la Ville une subvention de surcharge foncière à hauteur de 785 000 €.

La Ville de Cachan bénéficiera de 9 logements, en contrepartie.

Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie d'emprunts à VALOPHIS HABITAT, OPH VAL DE MARNE, ainsi que la subvention de surcharge foncière.

Ces délibérations ont été adoptées à la majorité absolue par 29 voix pour, 2 abstentions de Mme Marie-Christine CHARPENTIER, M. Gilles DAVID - Union et Ouverture-, et 4 voix contre de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Gérard GESNEL - Union pour Cachan - UMP -.

12 - Désignation des représentants au comité du Syndicat mixte AUTOBLIB'

Le conseil municipal a décidé de désigner les représentants de la commune au comité du syndicat mixte AUTOLIB' comme suit :

- M. Samuel BESNARD en qualité de délégué titulaire,
- Mme Hélène HERNU en qualité de délégué suppléant.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

II - AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

07 - Bibliothèque la Plaine : avenants n° 1 aux marchés des entreprises, pour les lots n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

La réalisation des travaux d'extension – restructuration de la Bibliothèque La Plaine, notifiés le 28 octobre 2008 aux entreprises, est en cours.

Des travaux modificatifs au marché de travaux se sont avérés nécessaires.
Le détail par lot est indiqué dans le projet de délibération.

Au total, les modifications entraînent une plus value de 66 845, 04 € HT soit 79 946, 67 € TTC, ce qui représente une augmentation de 9,18 % au regard du marché initial (734 592,76 € HT, soit 875 823,44 € TTC).

Le montant total du marché s'élève donc à : 801 437, 80 € HT, soit 955 770, 11 € TTC.
L'ouverture est prévue pour mi-novembre et en concertation avec les utilisateurs.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

08 - Convention Ville – PEJA pour le remboursement des frais des 3 collectivités partenaires ayant participé à l'échange international

Cet été la Ville a accueilli, du 21 juillet au 3 août, 30 jeunes de Rondhda (Pays de Galles), Wolfenbüttel (Allemagne) et Wrzesnia (Pologne), auxquels se sont joints 10 jeunes Cachanais.

Ce séjour fait partie du projet « *les jeunes européens imaginent leur future ville éco responsable* », présenté dans le cadre de l'action 1.3 (« projets jeunesse pour la démocratie ») du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA), et se déroulant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009.

Le conseil municipal a adopté la passation d'une convention entre la Ville et le PEJA, ce dernier octroyant une subvention de 50 000 € maximum pour la mise en œuvre du projet.

Les termes de la convention prévoient la prise en charge d'une partie des frais (transport et salaires) engagés par les trois autres collectivités, à charge pour la commune organisatrice de leur reverser les frais engagés.

Ainsi la Ville effectuerait le remboursement de ces frais aux trois collectivités sur présentation des justificatifs et prendrait également en charge les frais pouvant intervenir sur cette fin

d'année 2009, conformément aux termes de la convention.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

09 - Conventions Ville - CAF

⇒ 1 - pour le FACEJ : avenant

Afin de répondre aux besoins des familles dont les enfants ont trois ans dans l'année civile et qui n'ont pas encore été scolarisés, la Ville a mis en place un centre de loisirs « petite enfance » ouvert pendant les grandes vacances scolaires, depuis juillet 2007. Celui-ci accueille les enfants sortant de crèche ou en accueil individuel et qui seront scolarisés à la rentrée.

Le projet a été renouvelé pour les étés 2008 et 2009.

La CAF se propose de financer cette opération par la passation d'un avenant.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

09 ⇒ 2 - pour demander une subvention pour les travaux d'aménagement de la mini-crèche Volti, et pour l'achat de mobilier adapté à cet équipement

Afin de développer l'offre, et pour répondre au mieux à l'évolution démographique de la Ville, une mini-crèche de 15 berceaux a été créée à l'Espace Volti, dès la rentrée de septembre 2009.

Pour ce faire, la commune a engagé des travaux d'aménagement et a procédé à l'achat de mobilier.

La CAF participe au financement de ce type de programme à travers une subvention d'investissement.

Lors du conseil municipal du 26 mars 2009, une délibération avait autorisé M. le Maire à faire une demande de subvention auprès de la CAF.

Aujourd'hui, le conseil municipal décide de signer une convention avec la CAF pour obtenir une aide financière qui pourra s'élever à de 48 335 €, sur présentation de justificatifs.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 - Conventions pour des actions locales de santé publique :

⇒ 1 - Ville- Etat pour des actions de vaccinations et de lutte antituberculeuse.

La loi du 13 août 2004 transfère à l'Etat, au 1^{er} janvier 2006, les compétences en matière de vaccinations et de lutte contre la tuberculose.

La volonté municipale est de poursuivre l'action de vaccinations publiques existant au CMS de la ville depuis de nombreuses années et de participer à la lutte antituberculeuse en assurant le suivi médical de l'entourage des sujets atteints de cette maladie et qui habitent Cachan.

Les conventions d'habilitation et de financement ont été passées entre la Ville et l'Etat, pour une durée de 3 ans (2007,2008, 2009) et ont fait l'objet de délibérations le 29 mars 2007.

La subvention accordée est de 10 000 € pour les vaccinations et de 18 100 € pour la lutte antituberculeuse pour l'année 2009, cette dernière somme incluant un financement exceptionnel de 8 400 € suite à une action de dépistage au lycée Maximilien Sorre faite par le CMS de Cachan en juin 2009.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 ⇒ 2 - Ville- GRSP pour une action de prévention SIDA

La volonté municipale est également de poursuivre en 2009 l'action de prévention SIDA initiée depuis de nombreuses années à Cachan.

Le SIDA reste en 2009 une maladie en expansion en France et surtout en région parisienne.

Elle touche toutes les catégories d'âge, de sexe, de classe sociale.

L'action à Cachan, consistera à organiser le 1er décembre 2009 des points info-sida dans les services municipaux et dans les centres socioculturels, des « plateaux branchés » au restaurant universitaire du CROUS, et la circulation d'un bus prévention en ville.

Sur ces différents lieux, des professionnels de santé seront présents pour renseigner les visiteurs, et distribuer de la documentation et des préservatifs gratuits.

Cette action de Santé Publique s'inscrit dans les projets du Plan Régional de Santé Publique pour 2009.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Groupement régional de santé publique d'Ile de France, en prévision de sa reconduction en 2009.

Le montant de la subvention perçue pour la prévention SIDA, pour l'exercice 2008 était de 1 000 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

III - DIVERS

11 - Vœu contre la privatisation de la Poste et soutien au comité de défense

Cette délibération a été adoptée à la majorité absolue par 29 voix pour, 6 voix contre de Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, M. Eric CHEROT, M. Gérard GESNEL - Union pour Cachan - UMP - ; Mme Marie-Christine CHARPENTIER, M. Gilles DAVID - Union et Ouverture-.

La séance est levée le 1^{er} octobre 2009 à 23 h.

Le 8 octobre 2009

Le Maire,